

## **Chapitre XI - Charles D'Amours II, sieur de Louvières**

Le 5 mars 1662, Mathieu de Chaufour avait le bonheur de présenter au baptême un autre fils qu'il nomma Charles, lui donnant le titre de sieur de Louvières. Charles n'a pas eu comme Mathieu et René, ses frères, la chance d'aller au séminaire de Québec. De bonne heure il accompagna son père à Matane et aux postes de l'Acadie, en passant par le lac Matapédia. Il comprit l'importance de ce lac pour les communications, et ne l'oublia pas.

Charles, devenu apparemment le petit-fils préféré des grands-parents, reçut, à 22 ans, de sa grand'mère, la concession de Sainte-Croix sur la rive sud, voisine des Lotbinière. Cette concession d'une demi-lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, était juste à l'ouest des terres de sa tante et de ses cousins, les Chartiers de Lotbinière. Le notaire Genaple rédigea l'acte de donation le 26 janvier 1684. Dans un beau geste de reconnaissance, et "par preuve de bienveillance et bonne volonté", Charles versa aux Pères Jésuites la somme de deux cents livres en diminution de la dette des grands-parents envers les Pères Jésuites.

L'année suivante, Charles partit rejoindre ses frères en Acadie. Il dut habiter dans les environs des forts Gemseg ou Nacchouac, tout en passant par Port-Royal.

Pendant son absence, il y eut des malentendus avec son cousin et voisin, René-Louis Chartier de Lotbinière, à propos de censitaires. Pour avoir la paix, Charles autorisa son père à vendre sa terre à René-Louis Chartier pour 600 £.

Cet argent venait à point, car quelques mois plus tard, Charles achetait de Louis Jolliet d'Anticosti une barque de quinze à dix-huit tonneaux, la "Sainte-Anne", avec l'intention d'aller faire la pêche dans le bas St-Laurent.

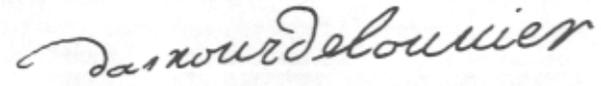
Le mois suivant, Charles épousait une amie de jeunesse, Mademoiselle Marie Françoise Genaple de Bellefond, la fille du notaire. Le contrat de mariage accordait à l'épouse un douaire préfix de quinze cents livres et un préciput de cinq cents livres; au moins vingt-deux personnages assistèrent au contrat et signèrent. La cérémonie du mariage eut lieu le 26 janvier 1688.

Trois jours après le mariage, Charles emprunta cinq cent quarante livres de Jacques Guyon, moyennant une rente de vingt sept livres, et s'employa à organiser la pêche en engageant deux hommes, Brassar et Chappeau, pour aller faire la pêche à la morue, "à sa terre de Matane". Ne pouvant de suite boucler son budget, il vendit une moitié de sa barque à Ignace Jean, avec qui il entra en société. Malheureusement, Ignace Jean ne put rencontrer ses obligations, et Charles dut lui intenter un procès.

Le printemps suivant, voulant accroître son entreprise, il acheta pour la valeur de six cents livres de marchandises, qu'il paierait à son retour par la vente du poisson et des pelleteries aux crédateurs. Hélas! À son retour, ses crédateurs firent la saisie de sa barque et du poisson. Mais tout finit par se régler.

Mathieu, seigneur de Matane, le père de Charles, voulant l'encourager dans sa pêche et traite, lui céda, à Matane, une demie lieue de profondeur, le long de la rivière Matane, alors très riche en saumons. Charles acquérait ainsi le droit de chasse, de pêche et de traite.

Bien encouragé, Charles engagea six hommes au printemps de 1690. Quelques mois auparavant il avait formé une société avec Nicolas Perrot pour la traite; il jugea préférable de vendre ses droits à Perrot afin d'être libre de se consacrer à la pêche.

A handwritten signature in cursive script, reading "Mathieu de Chauffour". The ink is dark and the handwriting is fluid and somewhat slanted to the right.

Entre temps, Charles avait acheté ou loué une maison en la haute ville de Québec, place Notre-Dame, pour y loger sa jeune famille.

La pêche réussit assez bien, car en 1692, Charles engagea huit hommes pour l'aider à Matane. Mais en 1693, il avait déjà de la peine à satisfaire ses créanciers. Il dut avoir recours aux bons offices de M. Charles Aubert de la Chenaye, ami de la famille.

Lorsque Mathieu de Chauffour, père, avait obtenu des seigneuries pour ses fils, Charles n'en avait pas eu alors, parce qu'il venait de recevoir de ses grands-parents la concession de Ste-Croix. Mais maintenant que Charles avait des fils, à son tour, il songea à les pourvoir pour l'avenir. Il demanda donc, et obtint en 1694, une grande seigneurie, le lac Matapédia, pour son fils Charles-Nicolas, âgé de deux ans seulement. Cette seigneurie comprenait tout le littoral du lac à une lieue de profondeur dans les terres. Or le lac a environ trente deux milles de longueur, ce qui donne près de deux cents milles carrés de forêts splendides, autour d'un lac poissonneux. Comme le fils n'avait que deux ans, Charles prit le titre de seigneur de Matapédia. De fait, Charles-Nicolas n'en prit jamais le titre, même après la mort de son père.

Les années suivantes Charles continua à faire la pêche, et à visiter ses frères établis sur la rivière Saint-Jean.

Mais en 1697, une maladie épidémique emporta sa femme et sa petite fille Françoise. Charles, désespéré, ne pouvait rester veuf avec deux tout jeunes enfants. Il fallait se remarier.

Au cours de ses visites en Acadie, il avait rencontré, chez son frère Bernard, une jeune Acadienne, Anne Thibodeau, fille du célèbre meunier de Port-Royal, Pierre Thibodeau. Bien qu'elle n'eût alors que quatorze ans, il la demanda en mariage; la cérémonie eut lieu à Port-Royal.

Puis, avec sa femme, il alla s'installer sur la rivière Saint-Jean, près de ses frères. Le recensement de 1698 le nomme, ainsi que sa femme, mais sans mentionner les enfants. Peut-être avait-il laissé les enfants du premier lit chez des parents à Québec. Il était encore à la rivière Saint-Jean en 1703, puisqu'il a ondoyé un enfant de Pierre Martel, le 4 décembre.

Quand les Anglais, sous les ordres de Church, étaient montés en la rivière Saint-Jean en 1704, brûlant tout sur leur passage, Charles subit le même sort que ses frères; c'était la ruine totale. Ils avaient la vie sauve, c'est tout. Tous furent forcés de se réfugier à Port-Royal. Après un bref délai à Port-Royal, Charles retourna à Québec, pauvre, malade, découragé. Devant la détresse de son fils Charles, sa mère, veuve, eut pitié de lui et de la famille. Elle l'envoya à l'hôpital à ses frais, et s'occupa de sa femme et des quatre jeunes enfants du deuxième lit. Puis elle céda à Charles et à ses enfants deux terres du Cap-Rouge et de Gaudarville. Dans le contrat de donation elle s'exprimait ainsi: "Marie Marsolet, veuve de Mathieu D'Amours, voyant l'extrême disette ou nécessité où se trouve réduit Charles D'Amours, l'un de ses fils, avec toute sa famille, tant par les malheurs du temps et de la guerre, que par l'incendie de tous ses bâtiments, arrivé l'hiver dernier dans la rivière Saint-Jean, dans lequel tout ce qui lui restait a été consumé, ce qui l'a obligé à repasser avec sa femme dans cette contrée pour y trouver quelque secours et les y faire subsister; voulant assurer du pain à ses petits-enfants et à la dite demoiselle Marie-Anne Thibodeau, femme du sieur de Louvières, donne à tous les enfants, issus du premier et du second mariage de son fils, toute la part qu'elle a dans une terre de quatre arpents, située au Cap-Rouge, et une autre à Gaudarville, de sept arpents, ne se réservant que l'usufruit."

Une fois guéri, Charles vint s'installer de son mieux sur la terre de son défunt père, avec sa jeune famille. Après 1701, Marie Marsolet, mère de Charles, est allée demeurer à Montréal avec ses filles mariées.

A la mort de Marie Marsolet en 1712, Etienne de Villedonné fut chargé de régler la succession. Charles, voulant acheter la terre voisine de la sienne, demanda qu'on lui avançât six cents livres sur ses droits dans la succession des parents. Le 26 janvier 1714, Villedonné lui donna les six cents livres, et de suite Charles acheta de Nicolas Roussin la terre convoitée.

Tout en cultivant ses terres l'été, Charles s'occupait encore de faire la pêche et la chasse pendant l'automne et l'hiver. C'est justement dans une tournée de pêche, en l'automne de 1716, probablement au mois de novembre, qu'il perdit la vie, dans un naufrage selon toute vraisemblance. Sa femme inquiète attendit en vain son retour, et se trouva veuve avec neuf enfants, dont le plus vieux avait à peine dix-huit ans.

Elle demanda l'élection de tuteur et subrogé tuteur pour ses enfants mineurs, en avril 1717. Sa supplique dit: "Supplie humblement Marie Anne Thibodaux, veuve de Charles D'Amour, escuier, sieur de Louvière, et vous remontre que le feu Sr. de Louvière serait allé de vie à trépas vers la fin de novembre dernier et qu'il aurait laissé de son mariage avec la suppliante neuf enfants mineurs auxquels elle désirerait faire élire un tuteur et subrogé tuteur."..... Elle-même fut élue tutrice de ses enfants et Pierre Maillou, cousin, le subrogé tuteur.

L'inventaire des biens de Charles fut commencé le 18 avril 1717; il ne laissait pas une fortune. Les immeubles étaient en mauvais état; et les meubles assez pauvres.

Pour permettre à leur belle-mère de vivre en paix, Charles-Nicolas et Jean-Baptiste, du premier lit, renoncèrent de bon gré à tous leurs droits sur la succession, sauf le fief de Matane et le douaire de leur mère, au montant de quinze cents livres. Ils reçurent en retour une terre de deux arpents quatre perches de front à Gaudarville, et une autre de deux arpents et demi et une perche. Chose curieuse, dans cette entente, pas un mot de Matapédia. Charles-Nicolas se réserva-t-il tout son titre de seigneur? A-t-il partagé avec ses frères? Dans les documents que j'ai vus, pas un mot ne laisse soupçonner ce qui s'est passé à ce sujet.

Marie-Anne Thibodeau continua à vivre sur cette terre avec ses enfants. Charles-Nicolas y a vécu aussi au moins jusqu'en 1724, puisqu'il est assigné à comparaître devant la Prévôté pour avoir refusé de donner le pain bénit.

Charles eut quatre enfants de sa première femme :

Marie-Anne, née et morte en 1688;

Françoise, née en 1689, morte à 8 ans en même temps que sa mère;

Charles-Nicolas, né en 1692;

Jean-Baptiste, né en 1694.

Marie-Anne Thibodeau lui donna dix enfants :

Louis, né en 1698,

René-Louis, né en 1700,

Charlotte, née en 1701,

M. Louise, née en 1703, morte à 2 ans;

Louis-Michel, né en 1707,

Marie-Anne, née en 1708,

Marie Marguerite, née en 1710,

Pierre, né en 1712,

Marie Madeleine, née en 1713,

Louis, né en 1716.

## **SOURCES**

### **Charles D'Amours de Louvière**

JCS : 25 janv. 1745.

ICF : 111, p. 77.

RPQ : vol. 35, vol. 26, p. 30, 102v. vol. 31, p. 126v. vol. 27, p. 8v.

BRH : VI, p. 21.

RHA : mars 1668, p. 819; vol. 21, 819-2.

Chambalon : 6 juin 1693.

Dubreuil : nos. 386, 388, 833.

Genaple : 26 janv. 1684; 26 mars 1685; 13 oct. 1685; 20 déc. 1687; 25 janv. 1688; 11 mars 1689; 4 fév. 1690; 24 fév. 1690; 9 avril 1690; 18 avril 1690; 13 mai 1690; 20 mai 1691; 18, 19, 25 mai 1692; 10 sept. 1692; 28 avril 1695.

Rageot : 22 fév. 1686; 10 janv. 1688; 29 janv. 1688; 7 avril 1688; 9 sept. 1688; 28 sept. 1688; 7 avril 1689.

"Histoire de la seigneurie de la rivière du Sud", abbé Couillard-Després, p. 108-10.